

Ce tarif est applicable à toute installation raccordée au réseau moyenne tension et nécessitant un système de comptage avec enregistrement de la puissance et de la consommation en heures pleines et heures creuses.

A. Utilisation du réseau

• Tarif de base ¹	[CHF/mois]	56.67
• Tarif de puissance	[CHF/kW]	4.95
• Taxe de consommation HP	[ct./kWh]	3.35
• Taxe de consommation HC	[ct./kWh]	2.75

B. Fourniture d'énergie

• Tarif de base ¹	[CHF/mois]	2.34
• Tarif de l'énergie HP	[ct./kWh]	8.06
• Tarif de l'énergie HC	[ct./kWh]	6.04

C. Redevances et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

- Celles-ci seront éventuellement définies ultérieurement

D. Supplément sur les coûts de transport du réseau à haute tension

• Services Système	[ct./kWh]	0.40
• Taxe fédérale ²	[ct./kWh]	0.45

Prix de l'énergie réactive: L'énergie réactive est livrée gratuitement jusqu'à concurrence de 0.48 kvarh par kWh, ce qui correspond à un facteur de puissance ($\cos \varphi$) de 0.9. L'énergie réactive consommée mensuellement au-delà de ces quantités, est facturée à raison de 6.0 ct./kvarh.

Catégories d'énergie :

Heures pleines HP : de 06h00 à 22h00

Heures creuses HC : de 22h00 à 06h00

Le tarif heures creuses s'applique également du samedi à 12h00 au lundi à 06h00.

Prix de la puissance : Le tarif de la puissance facturé mensuellement s'applique à la puissance maximale mensuelle en kW mesurée au quart d'heures.

¹ Facturé même en l'absence de consommation

² Taxe fédérale destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables